

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DEMENAGEMENT LES DÉMÉNAGEURS BRETONS 13 RUE NOTRE DAME DES CHAMPS 2 ET 3 MAI 2022 Arrêté n°2022/086		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;

VU la demande d'autorisation temporaire d'occuper le domaine public reçue par courriel en date du 14 avril 2022 de la société Les déménageurs bretons – 7 rue du Clos du Breil 56380 GUER, sur les journées du 2 et 3 mai 2022 pour le déménagement au 13 rue Notre Dame des Champs à Ifs ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

ARRETE

Article 1 : La société Les déménageurs bretons est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion porteur au 13 rue Notre Dame des Champs à Ifs, les journées du 2 et 3 mai 2022 de 8h00 à 19h00, afin d'effectuer un déménagement.

Article 2 : La société Les déménageurs bretons est chargée de l'affichage du présent arrêté, et en tant que de besoin et sous couvert de celui-ci de la mise en place de la signalisation et devra également prendre les dispositions nécessaires pour la circulation des usagers de la route et des piétons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Les déménageurs bretons.

Fait à Ifs, le 21 avril 2022

Le Maire,


Michel PATARD  Maire